

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020



L'an deux mille vingt le quatre juillet à dix heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite du deuxième tour des élections municipales du 28 juin 2020 sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans la salle Fernand BLACAS, sous la présidence de **M. RICHARD Gérard**, Doyen d'âge de l'assemblée.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **M. CABRI** Gérard, **Mme MARTEDDU** Marie-Noëlle, **M. DAUMAS** Robert, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. COTTET-MOINE** Patrick, **Mme EPHESTION** Angélique, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme MOUTTET** Léa, **M. RICHARD** Gérard, **Mme QUENET** Arlette, **Mme GUFFOND** Dominique, **M. ALBERIGO** Jean-Claude, **M. DUMET** Dany, **Mme BLATCHE-GRAFFIN** Martina, **M. MICHEL** Robert, **Mme GAUTIER** Denise, **M. KAUPP** Philippe, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **M. DEON** Ludovic, **Mme SINTES** Magali, **Mme PAPPÀ** Elodie, **M. LUPI** Robert, **Mme GUIEN** Tatiane, **Mme FERARD** Thérèse, **M. PAPAIZIAN** Raphaël, **Mme GAGLIARDI** Carine, **M. MALFATTO** Eric, **Mme AMBROGIO** Séverine, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent, **M. BAZILE** Benoît,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MOUTTET Léa a été désignée comme secrétaire de séance.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Mme EPHESTION Angélique et **Mme LUCIANI** Valérie ont été désignées comme assesseurs.

1. ELECTION DU MAIRE

Monsieur **RICHARD Gérard**, doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des Conseillers Municipaux et constaté le quorum.

Déclaration de Monsieur RICHARD Gérard

En tant que doyen de cette assemblée je vous souhaite à tous la bienvenue. Une nouvelle mandature commence et il est de tradition avant l'élection du nouveau Maire que je vous dise quelques mots. C'est avec émotion et l'honneur d'être le doyen de cette Assemblée que je vais présider à l'élection, de ceux qui sont appelés à diriger notre commune durant les six années à venir.

Avant de continuer, j'aimerais m'adresser à Monsieur PERUGINI notre Maire sortant, qui est absent aujourd'hui. Monsieur le Maire, pendant ces deux dernières mandatures, vous avez fait preuve de constance dans vos idées et décisions. Certes nous n'avons pas toujours été en fusion avec celles-ci, mais nous agissions dans le cadre démocratique, ce que vous avez respecté. Nous avons toujours eu de la considération envers l'homme qui se profilait derrière l'édile, pour son honnêteté sa probité sa sincérité. Aujourd'hui nous vous applaudissons pour ces douze années passées à la tête de notre commune et vous souhaitons une longue et paisible retraite, bien méritée.

Nous allons maintenant reprendre le cours de la cérémonie d'intronisation du nouveau Conseil Municipal. En cet instant j'émettrais un vœu pieux qui me tient à cœur : Oublions nos différences exposées lors de la campagne électorale et retrouvons notre sérénité pour nous consacrer entièrement au travail qui nous attend dans un climat de confiance, de coopération, et dans le respect de nos électeurs respectifs. Je crois sincèrement, que pour agir efficacement il faut regarder ensemble dans la même direction. Il est important de montrer à nos électeurs une attitude digne et apaisée d'un Conseil Municipal prêt à travailler pour le bien de tous et dans le respect des idées de chacun.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8,

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

- **M. MOUTTET** Bernard,
- **M. LUPI** Robert,
- **M. CHABLE** Pierre-Laurent

sont candidats à la fonction de Maire de la Commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **33**
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **1**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **32**
- Majorité absolue : **17**

Ont obtenu :

- **M. MOUTTET** Bernard **23 voix**
- **M. LUPI** Robert **5 voix**
- **M. CHABLE** Pierre-Laurent **4 voix**

M. MOUTTET Bernard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Maire de la Commune de Cuers et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Compte tenu de ces dispositions, il est indiqué que le Conseil Municipal de Cuers qui comporte 33 membres, peut fixer à neuf au plus le nombre des Adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 29 VOIX POUR (M. MOUTTET Bernard, M. CABRI Gérard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle, M. DAUMAS Robert, Mme LEROY Bénédicte, M. COTTET-MOINE Patrick, Mme EPHESTION Angélique, M. LANDA Jean-Claude, Mme MOUTTET Léa, M. RICHARD Gérard, Mme QUENET Arlette, Mme GUFFOND Dominique, M. ALBERIGO Jean-Claude, M. DUMET Dany, Mme BLATCHE-GRAFFIN Martina, M. MICHEL Robert, Mme GAUTIER Denise, M. KAUPP Philippe, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, M. DEON Ludovic, Mme SINTES Magali, Mme PAPPÀ Elodie, M. LUPI Robert, Mme GUIEN Tatiane, Mme FERARD Thérèse, M. PAPAZIAN Raphaël, Mme GAGLIARDI Carine, M. BAZILE Benoît), M. MALFATTO Eric, Mme AMBROGIO Séverine, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent, ne prennent pas part au vote,

DECIDE de fixer à NEUF le nombre des Adjoints au Maire de la Commune de Cuers.

3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-4,

VU l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers Départementaux, des Conseillers Municipaux et des Conseillers Communautaires,

VU la délibération n°2020/07/02 en date du 04 juillet, fixant à NEUF, le nombre des Adjoints au Maire,

CONSIDERANT que le scrutin est secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour de scrutin, un deuxième tour doit avoir lieu selon les mêmes règles,

CONSIDERANT que si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés lors du deuxième tour de scrutin, un troisième tour est nécessaire. Le scrutin sera alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus,

M. LE MAIRE invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des NEUFS Adjointes au Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **29**
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **1**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **28**
- Majorité absolue : **15**

Ont obtenu :

- **Liste de M. CABRI Gérard** **23 voix**
- **Liste de M. LUPI Robert** **5 voix**

La liste de **M. CABRI Gérard** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés dans l'ordre de la liste et respectant le principe de parité :

- **1^{er} Adjoint au Maire : M. CABRI Gérard**
- **2^{ème} Adjoint au Maire : Mme MARTEDDU Marie-Noëlle**
- **3^{ème} Adjoint au Maire : M. DAUMAS Robert**
- **4^{ème} Adjoint au Maire : Mme LEROY Bénédicte**
- **5^{ème} Adjoint au Maire : M. COTTET-MOINE Patrick**
- **6^{ème} Adjoint au Maire : Mme EPHESTION Angélique**
- **7^{ème} Adjoint au Maire : M. LANDA Jean-Claude**
- **8^{ème} Adjoint au Maire : Mme MOUTTET Léa**
- **9^{ème} Adjoint au Maire : M. RICHARD Gérard**

Avant la fin de la séance, Monsieur Bernard MOUTTET, Maire de Cuers, souhaite faire une déclaration.

Mesdames et Messieurs les élus, chers concitoyens, chers amis,

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier.

C'est d'abord une émotion personnelle : Maire, c'est un très beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Les Français restent très attachés à la relation personnelle avec le maire. C'est, je pense, l'un des piliers qui incarne notre pacte républicain, et cette écharpe tricolore en est un symbole.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective.

Je veux m'adresser ici à mes colistiers. Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie.

Nous avons partagé beaucoup de moments d'intenses satisfactions auprès de nos concitoyens, mais aussi des périodes difficiles plus particulièrement au cours de ces trois derniers mois.

C'est dans ce contexte que mon équipe a montré sa solidité, son engagement, et aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de notre ville.

L'équipe qui est aujourd'hui au conseil est nouvelle et, vous pouvez être certains de la compétence et du dévouement de ceux qui vont dorénavant servir la Commune.

Pour moi, en les regardant, ce sont des visages amis, ce sont les mêmes visages, et pourtant quelque chose a changé.

Nous avons maintenant la responsabilité de la direction que prendra cette ville. C'est une responsabilité exaltante et c'est une responsabilité lourde.

C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité et elle s'inscrit dans la continuité... On dit «apporter sa pierre» et une ville c'est une construction : nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

Faire table rase du passé... il n'en est pas question.

Détruire ce que d'autres ont construit... Il n'en est pas question.

Je ne vais pas défaire pour le plaisir de refaire.

À mes concurrents de l'élection je voudrais dire, comme je l'ai fait dimanche soir, que la démocratie c'est le débat. Ils ont maintenant un rôle essentiel à jouer dans cette enceinte municipale.

J'y veillerai particulièrement.

Leur libre expression sera naturellement garantie, et je peux les assurer que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions, et à leurs critiques.

Je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux employés municipaux.

Le principe de notre administration, c'est la continuité républicaine. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme et sur leur expérience.

Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler avec eux, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je voudrais à présent revenir sur le résultat de l'élection. Il est évident qu'une page importante est tournée dans la vie de notre ville. La démocratie, je l'ai dit, c'est le débat.

C'est aussi l'alternance et elle a été souhaitée par les Cuersoises et les Cuersois.

Ce mandat démocratique incontestable nous encourage évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort.

J'exprime ma profonde gratitude à l'égard des Cuersoises et des Cuersois qui ont accordé leur confiance et leur suffrage à la liste Réussissons Cuers que j'avais l'honneur de conduire.

Toutefois, je voudrais dire à tous ceux qui ont voté pour une liste différente de la mienne, qu'aujourd'hui je suis le Maire de tous les Cuersois, et que je suis au service de tous.

J'ai le sentiment que cette élection a d'abord été motivée par une envie de changement, par un espoir d'évolution.

Nous avons levé un espoir, un espoir de changement, et cet espoir, plus que tout, nous donne une très grande responsabilité.

Je l'ai dit, les citoyens sont souvent loin de la politique.

Dans cette élection leurs attentes étaient fortes et nous devons être à la hauteur de ces attentes. Bien sûr, nous le serons d'abord en respectant nos engagements. Disponible et à l'écoute, je le serai, nous le serons tous.

Je le répète : il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. Même si le travail va nous accaparer, nous devons toujours rester au contact des Cuersois.

Nous avons élu neuf adjoints. Dans quelques jours, ils seront secondés par des conseillers délégués. M. ALBERIGO qui en fera partie, sera délégué à la transition écologique et me sera directement rattaché.

Merci de nous avoir donné la possibilité de mettre en œuvre notre projet, un projet concret et ambitieux qui permettra de réaliser de nouvelles avancées, de mener de nouvelles batailles pour Cuers et son territoire, un projet qui confirme la véritable image de notre ville solidaire, tolérante et agréable à vivre.

Je clôture ce conseil et vous invite dans la cour de l'école Jean Jaurès pour l'apéritif....

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 11 H 50.

Le Maire,

Bernard MOUTTET

Affiché à la porte de la Mairie
le 15 juillet 2020 conformément à
l'article L2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les particuliers, le délai de recours de deux mois à l'encontre des délibérations ne court qu'à compter de la publication ou de l'affichage.